



Parti socialiste
jurassien

Question écrite n° 2566

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Fusions de communes : après un vote positif, le déluge financier ?

Depuis quelques années, le Gouvernement jurassien affirme clairement sa volonté de voir le nombre de communes diminuer. C'est ainsi que, de 2008 à 2013, le nombre de communes jurassiennes est passé de 83 à 57.

Après une première phase durant laquelle de petites entités ont décidé de fusionner, d'autres projets plus importants ont vu le jour dans le cadre d'une deuxième phase et ont été soumis au verdict populaire.

La présente intervention n'a pas pour but d'aborder le bienfondé ou non des fusions de communes : chaque population doit pouvoir décider librement de ce qu'elle souhaite pour son avenir.

En ce qui concerne les communes qui ont décidé de fusionner, il semblerait que certaines d'entre elles procèdent à des investissements inconsidérés après l'acceptation du projet de fusion et avant l'entrée en souveraineté de la nouvelle entité communale. Des investissements parfois non urgents, qui bien souvent ne figurent pas au programme de législature et/ou au plan financier (pour autant que de tels documents existent).

Cette pratique aurait pour but de garantir que les investissements nécessaires à moyen et long termes dans la localité soient réalisés immédiatement de peur que la nouvelle entité communale priorise les investissements nécessaires de ceux qui peuvent paraître plus superflus.

Mais cette pratique est aussi et surtout totalement irresponsable pour l'avenir financier de la nouvelle commune. Elle représente également un manque de loyauté envers les autres communes qui fusionnent mais qui tentent malgré tout de gérer au mieux les deniers publics. Enfin, cette manière de faire trompe les populations concernées qui se prononcent sur un projet concret (notamment financier) qui ne peut plus s'appliquer par la suite, notamment en considérant les investissements réalisés en urgence. Comme disait Louis XV : «Après moi, le déluge» !

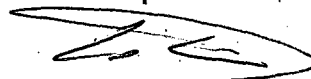
Considérant les éléments évoqués ci-dessus, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement a-t-il constaté des investissements imprévus, supplémentaires ou considérables, entre l'acceptation par le peuple d'un projet de fusion et l'entrée en souveraineté de la nouvelle entité communale, qui lui paraissent discutables ?**
- 2) Si oui, dans quels cas précis ?**

- 3) Le Gouvernement, respectivement le Service des communes, intervient-il auprès des communes concernées pour bloquer ces investissements ? En a-t-il les moyens légaux ?
- 4) Les autorités de la nouvelle commune ont-elles la possibilité de revenir sur des investissements votés mais pas encore réalisés ? Si oui, à quelles conditions ?
- 5) Les anciennes autorités peuvent-elles être mises en cause en cas d'abus ?
- 6) L'État ne devrait-il pas à l'avenir être plus attentif à ce genre de situation ?

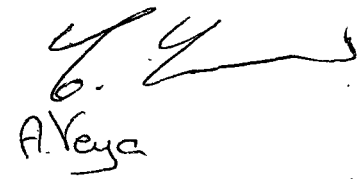
D'avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :




Loïc Dobler

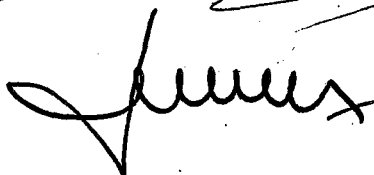
Delémont, le 24 avril 2013



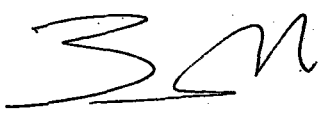
A. Yaya



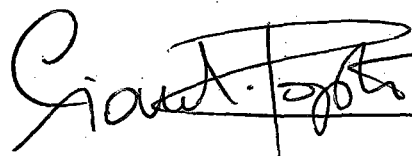
Louis



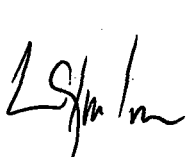
Jean



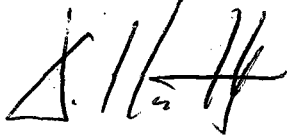
SM



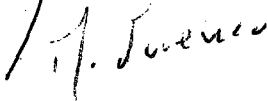
G. J. F. J. F.



J. J. J. J.



J. J. J. J.



J. J. J. J.

